

Agence Media

A l'attention de Monsieur Olivier Baillet

24-32 rue des Amandiers

75020 Paris

Paris le 20/03/2013

Courrier recommandé avec AR

Copie Béatrice Capelle

Monsieur,

Conformément aux termes de la dernière conversation téléphonique en date du 12 mars dernier entre Béatrice Capelle, Directrice de Projets de Hachette Collections, et Monsieur Philippe Tamic, Directeur d'Agence Media, je vous confirme, par la présente, la résiliation de votre contrat de packager pour la collection « Mini-Pâtisseries et Gourmandises sucrées-salées ».

Comme il a déjà été évoqué, Hachette Collections souhaite résilier ce contrat compte tenu de la falsification de la signature apposée au bas d'un « *faux* » contrat de packager et adressé au Crédit Coopératif par Monsieur Tamic, directeur d'Agence Media.

Conformément aux termes de ce contrat, Agence Media dispose d'un préavis correspondant à la réalisation de 12 numéros de la collection « Mini-Pâtisseries et Gourmandises sucrées-salées » à compter de la date de réception de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Célesté Surugue